

**Les justificatifs sont à joindre au formulaire complété et signé
soit par mail à mairie.ccas@ville-noumea.nc
soit à l'accueil du CCAS, Annexe Gallieni 1, 20 rue Gallieni (**PHOTOCOPIES OBLIGATOIRES**)**

Documents obligatoires : première demande ou changement de situation		
ETAT CIVIL 	<input type="checkbox"/> Etat civil du demandeur et de sa famille (1ère demande ou changement de situation depuis la précédente demande)	<i>soit carte d'identité ou passeport ou livret de famille ou extrait d'acte de naissance ou certificat d'adoption ou justificatif de délégation d'autorité parentale</i>
	<input type="checkbox"/> Nationalité du demandeur et de sa famille (1ère demande)	<i>soit passeport et/ou carte de séjour et/ou autorisation de travail</i>
	<input type="checkbox"/> Justificatif de garde de l'enfant concerné en cas de parents séparés (1ère demande ou changement de situation depuis la précédente demande)	<i>jugement du tribunal en cas de garde alternée, de délégation d'autorité parentale, placement...voire attestation co-signée en cas de garde à l'amiable</i>
RESSOURCES 	<input type="checkbox"/> Avis d'imposition pour les deux parents de l'enfant concerné ou son représentant légal	<i>- du 1er janvier au 31 août de l'année en cours : les avis d'imposition de l'année n -2 - du 1er septembre au 31 décembre : les avis d'imposition de l'année n -1 - en cas d'arrivée sur le territoire durant l'année de référence de l'avis d'imposition, fournir en plus les avis d'imposition de métropole ou du pays de provenance</i>
	<input type="checkbox"/> En cas de changement de situation d'un des demandeurs	<i>- transmettre les justificatifs correspondants à votre changement de situation pour les deux parents (attestation demandeur d'emploi, formation, 3 dernières fiches de paie des deux parents)</i>
LOGEMENT 	<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile du mois en cours	<i>sont uniquement acceptées les factures EEC, CDE, quittances de loyer</i>
	<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de plus de 6 mois	
AUTRES 	<input type="checkbox"/> Attestation de bourse provinciale ou de non boursier	
	<input type="checkbox"/> Justificatifs d'aides versées par d'autres organismes (DPASS, CAFAT, comité d'entreprise...)	
	<input type="checkbox"/> Carte CEJH pour les enfants porteurs de handicaps	
	<input type="checkbox"/> Certificat de scolarité pour les enfants de moins de 5 ans	
Documents obligatoires pour la seconde demande		
	<input type="checkbox"/> Attestation de paiement du CVL	<i>transmettre les factures ou l'attestation du paiement acquitté des centres de vacances et de loisirs (CVL) pour justifier de l'utilisation des premiers bons d'aides aux vacances ou un devis d'inscription pour les vacances à venir</i>
	<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile du mois en cours	

Barème des plafonds de revenus

Ressources annuelles

Couple avec 1 ou 2 enfants	5 400 000 F
Famille monoparentale (1 ou 2 enfants)	6 300 000 F
Famille nombreuse (3 enfants et plus)	6 300 000 F
Famille avec au moins en enfant porteur d'un handicap	6 300 000 F

Sont prises en compte :

- en cas de vie maritale, les ressources des deux parents de l'enfant concerné ;
- en cas de garde alternée, les ressources des deux parents de l'enfant concerné **;
- en cas de garde exclusive, les ressources du parent demandeur qui a la charge de l'enfant concerné.

** Par ressources, on entend les traitements et salaires, les bénéfices non commerciaux, les pensions, retraites et rentes, les bénéfices industriels et commerciaux, les revenus fonciers, les revenus de source extérieure et les bénéfices agricoles.

** Si l'un ou les deux parents de l'enfant sont remariés, seules les ressources des parents de l'enfant concerné seront prises en compte et non celles des nouveaux époux.